

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 21 mai 2019**

Nombre de Membres	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Date de la convocation	16 mai 2019
------------------------	-------------

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt et un mai à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente sise route de Pra Fouran à Baratier (délibération n° 55/2005 du 30 juin 2005), sous la présidence de M. Jean BERNARD, Maire.

**Présents :** Christine MAXIMIN, Georges PONS, Christian STRAPPAZZON, Daniel MEGEVAND, Jacques BELLOT, Olivier BROQUEDIS, Damien CRAISSE, Jean-Pierre GUASCO, Monique FARNAUD, Nathalie FAURE-BRAC, Jean-François MESROBIAN, Audrey ROUX

**Absents excusés :**

Jean-François CONDEVAUX (procuration donnée à Daniel MEGEVAND)  
Marc VIGNAL (procuration donnée à Christine MAXIMIN)

**Secrétaire de séance :** Madame Monique FARNAUD

**N° 33/2019 – OBJET :** *2.1 Urbanisme – Zone Agricole Protégée : Approbation du rapport de présentation et du périmètre et sollicitation de Madame la Préfète des Hautes-Alpes*

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU les délibérations n° 53/2016 du 24 novembre 2016 et n° 19/2018 du 24 mai 2018 par lesquelles, le Conseil Municipal a souhaité en parallèle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme lancer un projet de création de Zone Agricole Protégée et a chargé la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes d'élaborer le rapport de présentation.

Cette phase est arrivée à son terme. Le périmètre définitif de la Zone Agricole Protégée a été réalisé suivant le document joint à la présente délibération.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer.

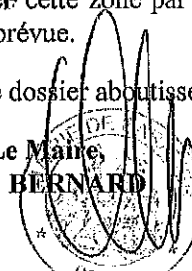
*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 4*

- **APPROUVE** le rapport de présentation ainsi que le périmètre de la Zone Agricole Protégée présentés et annexés à la présente délibération.
- **SOLLICITE** Madame la Préfète des Hautes-Alpes pour protéger cette zone par arrêté préfectoral après enquête publique, conformément à la procédure prévue.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à tout mettre en œuvre afin que le dossier aboutisse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean BERNARD



Certifié exécutoire par : Transmission en Préfecture, le : 24/05/2019 et Affichage, le 24/05/2019